



**ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE
DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DES GRANDS
LACS**

L'AIPD-GL est une Organisation Internationale Non Gouvernementale dotée du Statut Consultatif auprès des Nations Unies, de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Adresse : Case postale 2225 - CH- 1211 Genève 2

Téléphone / Fax : 004122/345.05.72-Compte bancaire UBS .272434.60H - IBAN : CH980027927927243460H - UBS SA Genève-Uno-Palais des Nations (0279/84) No de clearing 0279 - BIC-SWIFT : UBSWCHZH80A
Email : aipd.gl@gmail.com

27^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Palais des Nations, 8 – 26 septembre 2014

Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Déclaration conjointe avec

African Development Association

et

Victorious Youths Movement

Intervention orale de

Mme Nadine ONANA

Palais des Nations, 18 septembre 2014

Monsieur le Président,

Nos organisations félicitent la délégation de la RDC conduite par son S.E. Madame Wivine Muba Matipa et tiennent à la remercier pour son rapport qui indique le thermomètre de réalisation de son pays et de ses obligations internationales en matière des droits de l'homme. Conformément aux instruments juridiques internationaux ratifiés par la RDC, nos organisations sont alarmées par la persistance de graves violations des droits humains dans ce pays qui constituent un frein à la démocratie et la construction d'un Etat de droit, gage de la paix et du développement économique et social.

L'absence totale de volonté politique pour mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité cités notamment dans le Rapport Mapping du Haut Commissariat de l'ONU aux Droits de l'homme, l'absence jouissance effective des droits économiques et sociaux illustré notamment par le Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illicite des ressources naturelles du Congo. Les enlèvements, les arrestations et détentions arbitraires des défenseurs droits de l'homme, des journalistes, des leaders des partis politiques sont autant d'obstacles à la mise en œuvre des engagements pris par les autorités de la RDC en faveur des droits de l'homme.

En ce qui concerne l'Accord cadre d'Addis Abbeba qui est destiné à promouvoir la paix et la sécurité dans tous les pays voisins de la RDC, nos organisations dénoncent la politique des deux poids deux mesures qui impose à la RDC d'intégrer les éléments du M23 alors que cette exigence n'est pas fait à l'égard du Rwanda qui refuse de dialoguer avec les partis politiques d'opposition et continue de protéger les rebelles du M23.

En conclusion, nos organisations demandent au gouvernement de la RDC :

- De faire extraire, de toutes les institutions publiques, toutes les personnes qui sont impliquées dans les violations des droits de l'homme,
- Au Conseil des Droits de l'Homme d'activer ses procédures spéciales pour que des enquêtes indépendantes soient menées en RDC pour clarifier les circonstances de la disparition des défenseurs des droits de l'homme, des chefs militaires et des leaders politiques comme Maryus Ngangale, Daniel Boteti, et les membres de Bundu dia Kongo.

Je vous remercie Monsieur le Président.